

PROJET DE PARC ÉOLIEN PORTÉ PAR LA SAS FUTURES ÉNERGIES DES LANDES DE PRUILLÉ SUR LA COMMUNE D'ARMAILLÉ (49)

Enquête d'utilité publique de 3 mars 2023 au 17 mars 2023

Observations de Jacques Fouillet à Madame Anne-Marie DARDUN, commissaire enquêteur

Identification et situation

demeurant à Square de la Promenade, commune déléguée de la Prévière, 49420 Ombrée d'Anjou.

J'habite avec mon épouse depuis 1989 à la Prévière, dans un pavillon avec jardin dont nous sommes propriétaires.

J'ai été membre du comité de suivi local mis en place entre 2010 et 2013 dans le cadre du projet éolien des Landes de Pruillé.

D'après les indications du projet, l'éolienne E2 se trouverait à environ 1300 m de ma maison, et dans le même alignement, les éoliennes E3 et E4 seraient un peu plus éloignées. Etant donné que la façade de vie principale de ma maison est orientée plein sud, la série des éoliennes E2, E3 et E4 se trouverait dans mon champ de vision principal, dans une direction Sud-Est: l'impact visuel serait certain, et je pense que ce serait le seul impact.

On peut aussi remarquer que quasiment à mi-chemin de ma maison et de l'éolienne E2, se trouve la ferme de la Poulnaie. Postérieurement au début du projet éolien des Landes de Pruillé, un ensemble de silos à grains verticaux a été construit au sein de cette ferme. Ces silos sont parfaitement visibles depuis ma maison, je verrais donc potentiellement l'alignement des éoliennes E2, E3, E4 derrière et en surélévation des silos de la Poulnaie. Notons que cet ensemble de silos est totalement visible dans la vue paysagère depuis le secteur de Pouancé qui va du chemin de Bellevue à la rue des Judelles (ce secteur inclut le Rocher).

Contexte énergétique et climatique

Comme indiqué dans l'avis émis par la MRAE, le projet s'inscrit dans le cadre du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) du Pays Anjou Bleu, du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'Anjou Bleu.

Sur une échelle plus large, il s'inscrit aussi dans le cadre des objectifs nationaux. On sait d'ores et déjà que les objectifs de 24,1 gigawatts attendus pour l'éolien, fixés pour la période 2019-2023 ne seront pas atteints, 4 gigawatts manquant à fin 2022.

Positionnement de l'éolien

Pour la production d'électricité, nous disposons de plusieurs sources d'énergie.

- Il y a tout d'abord les énergies d'origine fossile, comme le charbon, le pétrole, le gaz. Outre les effets néfastes sur le climat et la santé induits par la consommation de ces énergies, l'actualité du moment nous fait prendre conscience de leur volatilité économique, voire de leur difficultés d'approvisionnement, car les ressources ne sont pas uniformément réparties sur la planète et leur stockage, leur transformation, leur distribution sont sensibles aux conflits internationaux, aux monopoles, aux spéculations.

- Vient ensuite l'énergie nucléaire, que d'aucuns présente comme étant la panacée. Tout comme le pétrole, l'uranium nécessaire aux centrales nucléaires ne se trouve qu'en un nombre restreint de sites, et son approvisionnement est sensible aux rapports de force et aux conflits internationaux. Un pays équipé en centrales nucléaires peut très bien se retrouver en situation de dépendance pour son approvisionnement en uranium, l'actualité nous le rappelle.

L'énergie nucléaire est souvent présentée comme étant la plus disponible. Or, là encore, l'actualité nous montre que le parc nucléaire français subit d'importantes indisponibilités liés à des problèmes de maintenance, au point de mettre en tension l'approvisionnement en électricité de la France. L'indépendance énergétique de la France en électricité, tant vantée pour justifier le nucléaire est mise à mal en particulier en cet hiver 2022-2023.

L'actualité, encore, nous rappelle aussi la vulnérabilité des centrales nucléaires, comme sur le plan de la sécurité externe (Zaporijjia) et l'histoire récente nous rappelle aussi la vulnérabilité interne (Tchernobyl, Three Mile Island), la vulnérabilité aux séismes et raz-de-marée (Fukushima), mais ce ne sont que les accidents les plus médiatisés, il y en a eu d'autres, que ce soit avec fusion totale ou partielle d'un réacteur, avec émission de gaz ou de poussières radioactifs, avec largages ou fuites d'eau radioactives.

Les centrales nucléaires sont également soumises aux évolutions climatiques: elles nécessitent de grandes quantités d'eau pour assurer le refroidissement de leurs réacteurs, or, la baisse constatée certains étés du débit des rivières dans lesquelles elles puisent leur eau peut obliger à une réduction de puissance.

Il reste aussi à régler le problème des déchets radioactifs, dont la durée de vie est supérieure à tout ce qu'on peut imaginer à l'échelle de l'histoire de l'humanité.

Comme la centrale nucléaire la plus proche de La Prévrière se trouve à environ 120 km à vol d'oiseau, que le site de retraitement de la Hague est à 250 km, et que le seul projet connu d'enfouissement de déchets radioactifs se trouve dans l'est de la France, c'est un sujet lointain pour nous.

- L'énergie hydroélectrique est connue depuis longtemps, et est renouvelable. Elle permet de récupérer l'énergie de l'eau qui s'écoule des hauteurs vers la mer, et peut exploiter des potentiels de quelques kilowatts à plusieurs mégawatts. Elle est très avantageuse en coût d'exploitation, et émet très peu de gaz à effets de serre. Toutefois, elle peut être sensible aux évolutions du climat sur les sites où la baisse de pluviométrie se fait ressentir, et les barrages nécessaires au stockage ont un impact certain sur l'environnement avec l'inondation de vallées, par exemple.
- La méthanisation, qui est apparue récemment, se concrétise dans notre région, comme à Congrier (53), par exemple, par la constructions d'installations où les déchets organiques de l'agriculture sont transformés par fermentation anaérobie en gaz, principalement du méthane. Les projets sont le plus souvent portés par des groupes d'agriculteurs, qui mutualisent leur capacité financière pour la construction du projet et mettent en commun les moyens nécessaires au fonctionnement. La gaz produit peut être valorisé en électricité et en chaleur, ou, après épuration, être injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel. Pour fonctionner, une installation nécessite un apport régulier de matières organiques, ce qui se traduit par la mise en circulation de camions, tels que nous les voyons passer quotidiennement à la Prévière sur la D878. De même, les digestats, résidus de la fermentation, doivent être évacués et épandus, ce qui nécessite encore du transport. Outre les possibles nuisances olfactives, telles que mentionnées dans le rapport d'enquête de 2015-2015 au sujet de l'unité de méthanisation de Combrée-Bel Air, les nuisances dues au transport peuvent affecter des zones éloignées du périmètre des installations. Une dérive possible est la création de cultures destinées exclusivement à alimenter les méthaniseurs, au détriment de la production de nourriture.

La méthanisation est l'un des axes de développement promu à l'échelle locale, par dans le cadre du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) du Pays Anjou Bleu, du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'Anjou Bleu.

- L'énergie photovoltaïque quant à elle convertit une partie de l'énergie solaire reçue par rayonnement en électricité. Les installations peuvent avoir une puissance de quelques centaines de watts à plusieurs mégawatts. Elles ne nécessitent pour leur fonctionnement courant le stockage, le transport ou la transformation d'aucune matière, ce qui rend le fonctionnement des centrales solaires insensible aux aléas géopolitiques. La nécessité de l'ensoleillement fait que la production d'une centrale photovoltaïque est exclusivement diurne. Notons aussi que la mise en place des unités de production photovoltaïque peut être à l'initiative des particuliers, des collectivités, des entreprises, des sociétés énergéticiennes. On fait parfois grief à ce type d'énergie de ne pas être permanente, et de ne pas pouvoir stocker l'électricité produite.

Le solaire photovoltaïque est l'un des axes de développement promu à l'échelle locale, par dans le cadre du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) du Pays Anjou Bleu, du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'Anjou Bleu.

- L'énergie éolienne, tout comme l'énergie photovoltaïque, ne consomme, ne stocke, ne transforme aucune matière, ce qui la rend elle aussi insensible aux aléas géopolitiques pour le fonctionnement. Les systèmes de production peuvent être de petites machines, de quelques centaines de watts ou quelques kilowatts, ou des machines atteignant plusieurs mégawatts, relevant de projets individuels, de collectivités, ou d'entreprises énergéticiennes. L'irrégularité des vents est parfois mise en avant pour justifier le caractère intermittent de la production; mais il faut signaler qu'à l'échelle d'une région ou d'un pays, il est assez peu probable que toutes les éoliennes soient à l'arrêt en même temps faute de vent. Concernant la stockage de l'électricité, les limites sont les mêmes que pour l'énergie photovoltaïque; mais je pense que les industriels et les chercheurs auront trouvé des solutions bien avant que des solutions de traitement définitif des déchets nucléaires aient été découvertes. Pour le projet des Landes de Pruillé, les machines retenues dans la dernière version produisent à partir d'une vitesse de vent de 3m/s, ce qui augure de périodes improductives assez réduites.

L'énergie éolienne est l'un des axes de développement promu à l'échelle locale, par dans le cadre du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) du Pays Anjou Bleu, du schéma de cohérence

territoriale (SCoT) de l'Anjou Bleu.

Le principal motif d'opposition aux parcs éoliens est l'argument esthétique.

On peut comprendre que pour des populations habitant loin des centrales nucléaires, dans un milieu peu impacté par les nuisances (industrie, trafic routier, bruit, etc...) et bénéficiant de jolis paysages, la perspective de voir apparaître des éoliennes à l'horizon déclenche une réaction d'opposition.

Il n'est sans doute pas anodin de constater que la raison sociale de chacune des deux associations qui ont manifesté leur opposition au projet des Landes de Pruillé lors de la première enquête publique est à connotation principalement esthétique.

Evolution de mon cadre de vie depuis le début du projet

Depuis 2010, un certain nombre d'éléments sont venus impacter mon cadre de vie.

- L'évolution climatique s'est manifestée avec des hivers plus doux, des printemps plus précoces, des canicules estivales. Actuellement, nous faisons face à un déficit hydrique qui affecte les réserves d'eau des nappes phréatiques, mais qui nous touche aussi par le biais de restrictions à la consommation d'eau, de difficultés pour les agriculteurs. A titre personnel, j'ai dû renoncer dans mon jardin à certaines variétés de légumes, devenues impossible à cultiver, mais en contrepartie, j'ai pu mettre en place avec succès la culture de la patate douce. De façon générale, si le scepticisme vis à vis du changement climatique pouvait encore trouver son public il y a une dizaine d'années, aujourd'hui nous sommes impactés directement dans notre vie quotidienne, les faits sont là. Et il est acquis que l'activité humaine, avec l'utilisation des énergies fossiles est une cause certaine de cette évolution climatique, tout comme il est acquis que cette évolution n'en est pas encore à ses pires effets. La recherche de modes de vies et de sources d'énergies moins impactants est nécessaire.
- Dans notre région rurale, nous constatons, comme l'indique le chef de projet, que la culture des céréales et du colza se développe et que l'élevage régresse. Outre l'impact sur le paysage, ce changement induit une diminution de la biodiversité. Il a belle lurette, par exemple, qu'on ne voit ou n'entend plus d'alouette dans la région.
- Sur plan faunistique, on constate dans notre secteur comme dans beaucoup d'autres, une prolifération du gros gibier tels que sangliers et chevreuils, lesquels s'approchent de plus en plus des zones habitées. Il s'en suit des dommages aux cultures des agriculteurs, à nos jardins (je les subis personnellement), des collisions sur les routes (expérience personnelle là aussi), des chasses au gros gibier plus nombreuses qui créent un sentiment d'insécurité dans les forêts et leurs environs, là où nous vivons.
- Un autre changement que nous subissons aussi à la Prévière est lié à l'augmentation du trafic routier. Depuis la sortie du premier confinement en raison du Covid, nous avons vu le trafic des poids lourds sur la départementale D878 qui traverse notre village se développer très fortement. La première nuisance ressentie est le bruit, puis vient l'insécurité, avec des véhicules très souvent au dessus de la vitesse autorisée en agglomération, et une agressivité réelle de certains conducteurs de camions (j'ai personnellement été agressé par un chauffeur de semi-remorque en 2022, plainte déposée).
- Sur le plan des nuisances sonores, même s'il n'y a pas eu d'évolution sensible ces dernières années en dehors du trafic routier, je tiens aussi à mentionner que notre village et en particulier mon quartier, est souvent survolé par des aéronefs venant de l'aérodrome de Pouancé, principalement lorsque les conditions météorologiques sont bonnes, c'est à dire aussi quand nous sommes le plus à même de profiter de notre balcon ou de notre jardin. Comme ces aéronefs sont principalement des ULM volant à basse altitude et à vitesse relativement faible par rapport aux gros

avons, nous subissons leur impact sonore à l'aller quand ils vont vers le sud, et au retour quand ils remontent au nord vers l'aérodrome. Si la proximité d'un parc éolien pouvait les inciter à moins survoler mon quartier, ce serait plutôt positif.

Historique de l'éolien perçu depuis mon cadre de vie

- Les premières éoliennes dont on a pu apercevoir le bout des pales depuis certains endroits de la Prévière sont celles du parc "Portes de Bretagne" à Soudan, construit en 2007. Ensuite, ont été construits les parcs "Erbray", "Erbray 2" puis "Saint Michel et Chanveaux". Dans toutes les interactions que je peux avoir moi-même où que peuvent avoir les membres de ma famille dans notre milieu de vie qui s'étend sur le nord-est Loire-Atlantique, le nord-ouest Maine-et-Loire, le sud-ouest Mayenne, je n'ai relevé depuis la construction de ces parcs aucun témoignage, direct ou indirect, aucun sujet de conversation, aucune publication, relatifs à des nuisances causées par ces parcs, ni à aucun bénéfice; autrement dit, on n'en entend jamais parler. Le cas de nuisances connu le plus proche concerne le parc situé dans la région de Nozay, avec les dommages ressentis par l'exploitation agricole de Puceul.
- En ce qui concerne l'immobilier, le compte-rendu de la première enquête publique de fin 2015 début 2015, mentionne que plusieurs personnes ont fait part de leur crainte de voir une dépréciation de "20% à 40% de la valeur vénale des habitations" (pétitions déposées par M de Chauny). Même si à une époque récente, de nombreux biens immobiliers à vendre sur et autour de Pouancé ne trouvaient pas preneur, aujourd'hui, la tendance s'est inversée. A la Prévière en particulier, plusieurs pavillons ou propriétés ont été vendus dans le bourg (au moins 2) et en campagne (au moins 3), plusieurs biens anciens, inoccupés depuis plusieurs années, ont été vendus et sont en cours de réhabilitation par leur nouveau propriétaire (au moins 5). Quant à la commune déléguée de Pouancé, on peut citer l'exemple d'une propriété située Chemin de Bellevue qui a été vendue, et un bien ancien, rue de Judelles, qui a trouvé preneur et est en cours de réhabilitation; il est à noter que ces deux biens bénéficient d'une vue paysagère qui englobe de site de Landes de Pruillé. Si les craintes formulées il y a 8 ans pouvaient être légitimes, les faits montrent que vendre un bien immobilier sur Pouancé ou alentour n'est pas une difficulté en ce moment. Quant au château de Tressé, mentionné dans la première enquête comme appartenant au patrimoine public, il a été depuis vendu à une entité privée, sans que personne ne s'en émeuve.

En conclusion

Lors de ma visite à la mairie d'Armaillé le 03/03/2023, j'ai été questionné par une de mes connaissances:

" L'éolien, tu es pour ou tu es contre?"

J'ai refusé de répondre, en expliquant que la question ne se résume pas à savoir si on se positionne pour ou contre.

Pour ma part, je cherche à évaluer comment se positionne la production d'énergie éolienne par rapport aux autres sources d'énergie, qu'elles soient d'origine fossile ou renouvelable, en terme de risques, de nuisances, de vulnérabilités. Et je cherche aussi à hiérarchiser l'ensemble des nuisances que je subis, en y incluant les potentielles nuisances du projet.

En ce qui concerne le projet des Landes de Pruillé à Armaillé, porté par Futures énergies, j'estime que l'impact essentiellement visuel de l'installation envisagée est insuffisamment significatif, parmi toutes les nuisances perçues dans notre milieu de vie pour remettre en cause la pertinence du projet.

Enfin, dans le cadre des objectifs tant nationaux que locaux, dans le contexte de tension énergétique actuel, et avec la connaissance avérée des impacts des activités humaines sur le climat, l'environnement

et la santé, je trouve que le projet est pertinent.

